

RYAHAMA Pascal
C/o Hôpital Gisenyi
B.P. 175 GISENYI

Gisenyi, le 20 février 1978

Monsieur le Vice-Président
de la Cour des Comptes

OBJET : Recours contre
remboursement d'une
dette de 39.920 Frs

NYABISINDU

S/c. de Monsieur le Médecin-Directeur
de l'Hôpital et du Secteur Médical de
GISENYI

Monsieur le Vice-Président,

15.3.78
29/15.11

Me référant à la lettre n°2.524/D.11/A/PRORE
du 16/12/1977 émanant de Monsieur le Procureur de la République dont vous
avez reçu copie, relative au détournement d'argent de l'Hôpital Gisenyi,
j'ai l'honneur de vous informer que le contrôle effectué au mois de juin
1977 par le Contrôleur HABIMANA Augustin est faux et injuste.

Pour mettre la situation au clair, je vous
demanderai Monsieur le Vice-Président, de bien vouloir réexercer un
autre contrôle en vue de sauver les petits sans défense dont je fais
parti.

La raison qui me pousse à solliciter ce nouveau
contrôle en est que ce Contrôleur HABIMANA Augustin m'a attribué une somme
de 39.920 Frs, alors que je n'ai jamais fait parti de ceux qui assumaient
les fonctions de la Comptabilité depuis mon arrivée à Gisenyi jusqu'au
départ de Monsieur NTEZIMANA Onesphore ex Intendant de l'Hôpital Gisenyi.
Le Médecin-Directeur actuel de l'Hôpital et du Secteur Médical de Gisenyi
en est témoin.

S'il s'agit aussi d'une dette, il me serait
très intéressant de savoir, à qui nous avons une convention y relative
pour que le problème soit examiné à la lumière devant la justice.

Espérant que ma demande aura un accueil favorable,
veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma haute
considération.

Ryohama
HABIMANA Pascal
sés/

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique KIGALI
- Monsieur le Procureur de la République KIGALI
- Monsieur le Substitut du Procureur GISENYI